

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBERGENVILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de la Convocation: 12 juin 2026

Nombre de Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt six, le 23 juin à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni, sous la présidence de : Madame Virginie MEUNIER Présidente.

Etaient Présents : Virginie MEUNIER - Mario MANCUSO - Patricia DUTEL-RODI - Nathalie COLAS - Viviane BORKOWSKI, Martine MOREL, Mougwana AHMADA DJAE, Thierry MONTANGERAND, Anissa MOUMNI, Sophie DELAISSE

Absente excusée : Françoise PERSIDE (pouvoir à M. Mario MANCUSO)

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DU CCAS

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'Article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les résultats d'exécution de l'exercice budgétaire 2025 se déclinent comme suit

1 – Constat des résultats 2025

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice 2025	7 775,41 €	610 908,29 €	618 683,70 €
Dépenses de l'exercice 2025	1 879,20 €	558 984,99 €	560 864,19 €
Résultat de l'exercice 2025	5 896,21 €	51 923,30 €	57 819,51 €
Résultat antérieur reporté	10 395,60 €	118 915,96 €	129 311,56 €
Résultat de clôture	16 291,81 €	170 839,26 €	187 131,07 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement, de 170 839,26 € pour 2025, doit faire l'objet d'une affectation.

Le résultat de clôture de la section d'investissement est un solde d'exécution qui fait l'objet d'un report pur et simple au budget de l'exercice 2025 qu'il soit déficitaire ou excédentaire. Pour 2025, ce solde d'investissement est excédentaire de 16 291,81 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-267800266-20260623-DEL IB_26_01

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

ARTICLE 1 : DÉCIDE D'AFFECTER les résultats de clôture du compte financier unique de l'exercice 2025 tels que précisés ci-dessous.

Section d'investissement

RESULTAT DE CLÔTURE <i>(compte 001 en recette)</i>	16 291,81 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	- 0,00 €
SOLDE DES RESTES À RÉALISER	0,00 €
CAPACITÉ DE FINANCEMENT	16 291,81 €

Section de fonctionnement

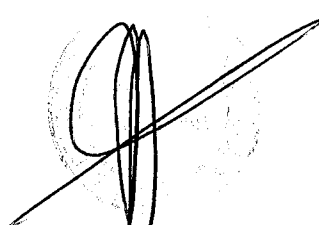
En application des dispositions de l'article R.2311-5 du CGCT, l'assemblée délibérante est tenue de couvrir le besoin de financement (à hauteur de l'excédent de résultat de la section de fonctionnement) :

RESULTAT DE CLOTURE	+ 170 839,26 €
AFFECTATION EN RÉSERVES <i>(couverture du besoin de financement)</i> <i>(compte 1068 en recette d'inv.)</i>	00,00 €
REPORT À NOUVEAU <i>(compte 002 en recettes)</i>	+ 170 839,26 €

ARTICLE 2 : PRECISE que la délibération sera adressée à :

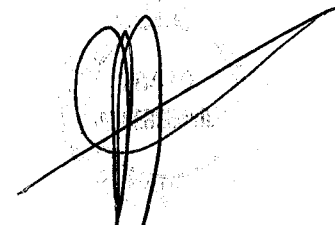
- Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
- Madame le Comptable public

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le
Et Publié le



Par délégation de la Présidente
du CCAS,
Le Vice-Président,
Mario MANCUSO

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre



Par délégation de la Présidente
du CCAS,
Le Vice-Président,
Mario MANCUSO

REÇU EN PREFECTURE
le 03/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-2678 00266-2 026 0623-DEL IB_26_01